



## Indemnisation a effet retroactif ou pas!

Par **skwals**, le **29/03/2012 à 16:37**

Bonjour,rnje suis en attente de mon attestation d'assedic et je souhaiterais savoir si l'indemnisation prend effet à la date du licenciement ou à la date d'inscription aux assedic?

Par **pat76**, le **29/03/2012 à 17:11**

BonjourrrnrnVous aviez un préavis à effectuer?rrnrnLa raison du licenciement?rrnrnSi vous avez perçu un indemnité compensatrice de congés payés, il y aura un délai de carence dans le versement des indemnités de chômage.rnrnVotre contrat est rompu définitivement et votre employeur ne vous a pas remis votre attestation pôle emploi ni votre certificat de travail.rnrnC'est à vous d'aller les chercher à l'entreprise, l'employeur n'a pas obligation de vous les envoyer.